

Section de la Manche  
Déclaration au CTL du 17 janvier 2019

Madame la Présidente,

« L'ictérisation » de la société française au travers du mouvement citoyen « les gilets jaunes » continue de marquer l'actualité. Notre administration est placée en ligne de mire de ce « ras le bol fiscal ». En effet, certains services des Finances Publiques ont été pris pour cible, et ont subi des dégradations matérielles importantes. Des collègues ont également été pris à partie, et parfois menacés.

Solidaires Finances Publiques tient à rappeler que les agents des Finances Publiques ne sont en rien responsables de la politique menée par le Gouvernement, et qu'ils exercent leurs missions au service de nos concitoyens avec une conscience professionnelle reconnue, et dans des conditions de plus en plus désastreuses.

### NON, LE PRELEVEMENT A LA SOURCE NE PASSE PAS !!

Pendant que le Ministre Gérald DARMANIN se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de la réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables, et de résoudre leurs problèmes, vivent une réalité sensiblement différente et beaucoup moins idyllique alors que l'affluence aux guichets d'accueil est en forte augmentation.

### Le PAS, c'est pour bientôt, ce n'est pas simple et ce n'est pas que l'accueil physique

Pour l'instant, il faut reconnaître que dans la Manche, le PAS ne se passe pas trop mal. L'afflux supplémentaire du public a pu être géré, grâce à l'effort de tous les agents concernés, malgré un nombre important de visites, à Cherbourg par exemple. Mais l'accueil physique n'est que la partie visible de la réforme. La direction générale a ouvert dans un premier temps 200 lignes supplémentaires, puis 500. Elle a sollicité les directions locales pour aider dans cette tâche afin de diminuer le nombre d'appels non aboutis ou des attentes excessivement longues. La progression des demandes par i-contact augmente le temps de réponse des agents, parce que :

- une réponse écrite est toujours plus longue qu'une réponse orale

- les citoyens n'utilisent pas le même langage technique que les agents, la question et sa compréhension peuvent s'en trouver faussées. Cela entraîne de nouvelles questions et un jeu de questions – réponses chronophage.
- les redevables, habitués à des réponses rapides lorsqu'ils utilisent ce canal n'hésitent pas à reposer la question dans les jours qui suivent en cas de non-réponse immédiate. Les agents se retrouvent à traiter plusieurs fois la même question pour la même personne.
- certains, pour augmenter leur chance d'avoir une réponse, et si possible celle qui leur convient, n'hésitent pas à être multi-canaux.

Les agents sont quasi-unanimes pour constater une charge de travail accrue.

Le PAS, ce n'est simple : il suffit de voir le ministre Sébastien Lecornu incapable d'expliquer à une personne le principe de l'année blanche.

Les redevables devront gérer trois années :

- N-1 pour voir le taux de prélèvement par rapport aux revenus
- N pour vérifier que ce taux reste en adéquation avec le montant de l'impôt sur le revenu contemporain
- N+1 avec la classique déclaration d'impôt

Et le PAS, c'est pour demain.

Ce début d'année n'est qu'une mise en bouche.

Attendons de voir les réactions des redevables lorsqu'ils verront le montant de leur salaire, lorsqu'ils verront le prélèvement contemporain (que certains n'ont pas prévu), lorsque nous aurons les résultats des transferts informatiques vers les SIE et les SIP avec la liste des anomalies, les résultats du traitement des rectifications demandées par les redevables, entre autres.

### Avec une informatique qui dysfonctionne

Le fonctionnement aléatoire et erratique de notre informatique ne nous rassure pas :

- en novembre, impossible de passer durant une dizaine de jours les relevés de la Banque de France
- même chose début 2019, la situation étant rétablie uniquement le 14 janvier pour de nouveau dysfonctionner les deux jours suivants
- le batch de transfert des dossiers du 30 novembre supprimé
- des opérations de Médoc qui ne redescendent pas dans l'applicatif RSP
- des virements de fin 2018 non régularisés à ce jour, les services informatiques s'étant saisis de la question. De ce fait, le paiement n'apparaît pas sur le compte du redevable.
- l'impossibilité de recréer certaines dettes dans Médoc, sans réponse depuis octobre 2018 et donc des discordances comptables entre le service comptabilité et les SIE ou PRS
- des AVISIR qui ne redescendent pas dans les applications informatiques et qui semblent s'être perdus dans les tuyaux
- le blocage des messages sur i-contact avec une redescende de tous les messages en même temps

### Trop, c'est trop !

Considérant que la Direction Générale a été suffisamment alertée, que les agents n'ont plus les moyens d'accomplir l'ensemble de leurs missions dans des conditions de travail garantissant leur santé et sécurité, nous avons invité les agents de la DGFIP à user de tous leurs droits pour se protéger.

Cela passe notamment par l'usage du droit de retrait, si leur sécurité n'est pas garantie.

## Prime de 200€ : une belle carotte ?!!

Gérald DARMANIN vient d'annoncer, ce 8 janvier, le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agent-es participant à leur niveau au prélèvement à la source, suite au préavis de grève déposés par certains services, en particulier des centres de contact.

Pour Solidaires Finances Publiques, le caractère exceptionnel et restrictif de la population concernée par cette dernière n'est pas acceptable au vu de la situation dégradée de la DGFIP, des conditions de travail de l'ensemble des agent-es et de la reconnaissance attendue tant sur le plan de la rémunération que des conditions d'exercice des missions.

Et dans le même temps, le gouvernement demande un effort au privé afin qu'il verse une prime exceptionnelle aux salariés. A travers cette micro-prime, c'est un bien mauvais signal que donne l'État employeur.

Entre février 2007 et février 2017 la valeur du point d'indice a augmenté de 3,4 % alors que l'inflation a augmenté de 12,2 %. Aussi le versement de la prime de 200 euros, non pérenne, est très loin de combler le manque à gagner.

## Généralisation du télétravail :

Véritable serpent de mer à la DGFIP, le télétravail sort enfin de sa torpeur pour se déployer progressivement dans notre administration. Une circulaire datée du 10 décembre en fixe les conditions de généralisation au sein de notre administration.

Acteur majeur de la défense des conditions de travail des agents, Solidaires Finances Publiques a toujours porté ce dossier de manière réfléchi et posée, en étant attentif à tous les aspects positifs et négatifs que cette mise en place est susceptible d'engendrer.

La généralisation a fait l'objet d'échanges lors du groupe de travail le 6 septembre dernier, avant d'être présentée au Comité Technique de Réseau (CTR) du 25 septembre. L'objectif de la Direction Générale est de pouvoir ouvrir un accès au télétravail à près de 10 % des agents de la DGFIP d'ici 2021.

Nous insistons sur l'importance d'une bonne information entre le chef de service, l'intéressé-e, et l'ensemble des collègues du service.

Pour éviter toute stigmatisation du télétravailleur, il est important de communiquer avec l'équipe sur la répartition des tâches, les charges de travail et de rendre visible son travail distant.

Le télétravail nécessite une prise en charge spécifique et une attention particulière pour préserver le collectif de travail, et éviter l'isolement du télétravailleur.

Solidaires Finances Publiques exigera que les conditions d'une totale transparence sur les demandes formulées soient mises en œuvre et que les refus puissent être examinés en CAP Locale.

Solidaires Finances Publiques veillera à ce que cet outil, qui doit servir l'intérêt des agent-es, ne se retourne pas contre eux, au regard notamment de la charge de travail qu'ils auront à supporter. De même, nous exigerons que le droit à la déconnexion soit bel et bien garanti pour les agent-es télétravailleurs.

Mais nous verrons tout cela plus en détail lors de ce CTL

## Qu'en est il du dialogue social ?

Lors de la dernière CAPL liste d'aptitude de B en A du 13/11/2018 ,vous avez proposé de remonter un agent classé en 3 ème position comme excellent en 1ère position. Jusqu'à présent une règle certes non écrite était qu'un agent ne pouvait être déclassé sauf accident majeur. Les deux collègues qui ont été déclassés alors que rien ne présageait cela à la vue de leur dernière notation l'ont vécu comme une injustice, d'autant plus que les potentialités « 0 » de notre DDFIP entraîne des délais de promulgation de plus en plus longs.

Jusqu'à présent, du moins ces 10 dernières années, la prise de rang comme excellent était érigée comme une règle d'or . On ne pouvait que progresser dès lors que l'on était reconnu comme excellent. Cette règle était acceptée par les agents.

Par cette décision prise en raison de l'âge pour récompenser les services du collègue, vous bouleversez ce critère et surtout vous créez un malaise chez les délégataires les privant de toute visibilité sur leur carrière.

En effet rien ne vous n'empêche désormais d'être déclassé tous les ans. Aujourd'hui pour l'âge. et demain ?

Pendant des années, les directions ont refusé d'inscrire des agents sur la liste d'aptitude car trop âgés et dans l'impossibilité de dérouler une carrière dans le nouveau grade. Nous avons bien compris que la liste d'aptitude n'était pas un hochet de fin de carrière pour agent méritant.

La moindre des choses, en cas de changement de doctrine, aurait été de promouvoir les collègues déjà classés sur la liste.

Il est vrai que la décision vous appartient.

Nous regrettons que vous n'ayez pas pris la peine d'avertir les malheureux déclassés bien avant la CAPL, pour leur expliquer votre choix. Cela aurait permis d'échanger avec eux. Votre décision a pris tout le monde de court, les agents concernés, les OS, privant ainsi un dialogue constructif. C'est très regrettable.

Je vous remercie.